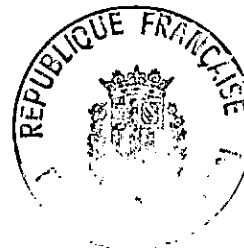


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mlle MASLOUHI
Membres présents : Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. BAZIN - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. HELIE
Membres excusés : M. MILLOT - M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. ALLAERT - M. DANIERE - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - M. IZIMER - M. PERRON - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Musée des Beaux-Arts - Convention à passer entre la Ville et l'Ecole du Louvre pour l'organisation de cours - Année scolaire 2007-2008

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Ecole du Louvre, établissement d'enseignement supérieur, exerce une mission d'enseignement de l'histoire de l'art et des civilisations et de diffusion culturelle.

Dans le souci d'étendre celle-ci à des publics ne pouvant bénéficier des cours dispensés à Paris dans ses propres locaux, elle mène des actions spécifiques dans les régions, à la demande des collectivités territoriales, d'institutions ou d'associations locales.

Depuis de nombreuses années, la Ville accueille dans ce cadre des cycles de cours dont les modalités d'organisation ont été fixées par cinq conventions successives, signées en 1993, 2003, 2004, 2005 et 2006.

Il est proposé que la collaboration entre la Ville et l'Ecole du Louvre se poursuive pendant l'année scolaire 2007-2008, dans le cadre de l'organisation d'un cycle de cours consacré aux dix-neuvième et vingtième siècles en Europe, pour lequel une nouvelle convention doit être conclue.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- approuver le projet de convention à passer entre la Ville et l'Ecole du Louvre pour l'organisation au Musée des Beaux-Arts d'un cycle de cours pendant l'année scolaire 2007-2008 et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale

2- m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27/09/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 SEP. 2007



VILLE DE DIJON

CYCLE DE COURS

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DU LOUVRE

Entre

La Ville de Dijon, représentée par son Maire, Monsieur François REBSAMEN, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite ville, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2007 dont Monsieur le Préfet de la région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, a accusé réception le

d'une part,

Et

L'Ecole du Louvre, dont le siège est à PARIS, Palais du Louvre, place du Carrousel, Porte Jaujard, 75038 Paris Cedex 01, représentée par Monsieur Philippe DUREY, directeur, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de l'Ecole du Louvre,

d'autre part,

PREAMBULE :

L'Ecole du Louvre, établissement d'enseignement supérieur, exerce une mission d'enseignement d'histoire de l'art et des civilisations, et de diffusion culturelle.

Dans le souci d'étendre cette diffusion à des publics ne pouvant bénéficier des cours dispensés à Paris dans ses propres locaux, elle mène depuis plusieurs années des actions spécifiques dans les régions, à la demande des collectivités territoriales, d'institutions ou d'associations locales.

La Ville de Dijon, désireuse d'accompagner la politique d'animation du musée des beaux-arts de Dijon, a souhaité faire appel à l'expérience et à la compétence de l'Ecole du Louvre pour élaborer le programme culturel et pédagogique faisant l'objet de la présente convention et joint en annexe.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : PROGRAMME

L'Ecole du Louvre et la Ville de Dijon ont arrêté en concertation pour l'année 2007-2008 le programme suivant :

- un cycle de 12 cours, de 1h30 chacun, sur le thème « *Initiation à l'histoire générale de l'art en Europe : XIXème et XXème siècles* », du vendredi 11 janvier 2008 au vendredi 30 mai 2008.

Le programme détaillé de ce cycle figure en annexe à la présente convention.

L'Ecole du Louvre se réserve la possibilité d'annuler tout cycle si, 15 jours avant la date de la première séance, il comporte moins de 30 inscrits payants.

L'Ecole du Louvre ne procédera alors à d'autre dédommagement que le remboursement des inscrits si elle a déjà encaissé leurs paiements.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

L'Ecole du Louvre, pour l'ensemble des cours :

- assure la publicité au niveau national,
- prend en charge la rémunération et les frais de déplacement des intervenants,
- fournit le matériel pédagogique (bibliographies, diapositives, etc.),
- délivre les cartes d'auditeur,
- s'engage à remplacer ou à rembourser tout cours annulé de son fait.

La Ville de Dijon, pour l'ensemble des cours :

- met à la disposition de l'Ecole du Louvre une salle de conférences d'une capacité minimale de 150 places,
- fournit le matériel nécessaire à la projection,
- met à la disposition de l'Ecole du Louvre un projectionniste et un surveillant,
- prend en charge l'édition et la diffusion des programmes au niveau régional
- prend en charge la collecte des inscriptions au cycle et leur encaissement
- vérifie l'inscription des personnes se présentant pour les cours et fait émarger celles dont l'inscription est prise en charge dans le cadre de la formation continue,
- prend en charge les frais d'hébergement et de restauration éventuels des intervenants (une nuit d'hôtel + petit déjeuner et un repas),
- prend en charge la totalité des frais (transport, rémunération, hébergement et restauration de l'intervenant) inhérents au report d'une séance annulée de son propre fait.

ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

L'inscription se fera aux tarifs suivants :

- plein tarif : **54 euros**
- tarif réduit : **27 euros**
- tarif formation continue : **78 euros.**

Le tarif réduit sera accordé :

- aux jeunes âgés de moins de 28 ans au 31 décembre 2008, sur présentation d'un justificatif (carte d'identité ou passeport),
- aux demandeurs d'emploi, sur présentation d'une attestation de demandeur d'emploi datant de moins de 6 mois,
- aux bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI), sur présentation d'une attestation de bénéficiaire du revenu minimum d'insertion datant de moins de 6 mois.

Les inscriptions dans le cadre de la formation continue feront l'objet d'une convention entre l'employeur de l'auditeur et l'Ecole du Louvre, et d'un règlement spécifique à ce titre.

Les recettes provenant des inscriptions et les dépenses correspondant au reversement à l'Ecole du Louvre sont inscrites au budget de la ville de Dijon.

La Ville de Dijon versera à l'Ecole du Louvre la somme correspondant au montant global des droits d'inscription (hors formation continue), par virement administratif à l'attention de Régie avances recettes Ecole du Louvre, code banque 10071, code guichet 75000, numéro de compte : 00001004087, clé 41 (domiciliation RGFIN Paris Siège). Ce versement sera accompagné d'un état nominatif et détaillé par tarif des personnes inscrites, et des justificatifs relatifs au tarif réduit.

ARTICLE 4 : COMPTE-RENDU

Les parties conviennent d'établir un compte-rendu de cette action commune au plus tard le 31 mai 2008.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les partenaires et est valable jusqu'au 30 juin 2008.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

Chaque partie fait siennes toutes les conséquences dommageables liées à l'exécution ou l'inexécution de ses obligations et souscrit si besoin auprès d'une compagnie d'assurances une police couvrant ces risques de responsabilité.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans l'exécution de ses obligations à caractère pédagogique (bibliographies, diapositives, etc.), l'Ecole du Louvre veille au respect des dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Pour sa part, la Ville de Dijon veillera à ce qu'aucun enregistrement des enseignements ou aucune diffusion des documents distribués en cours n'ait lieu, sous peine de poursuites.

ARTICLE 8 : RESILIATION

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin à la présente convention si, dans les quinze jours suivant la réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre partie ne s'est pas conformée à une ou plusieurs de ses obligations.

ARTICLE 9 : LITIGES

Les parties mettent en œuvre tous les moyens pour tenter de régler à l'amiable les éventuels litiges qui pourraient naître pendant l'exécution ou lors de la rupture de la présente convention. Toute contestation relative à l'interprétation, à l'exécution ou à la résiliation de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif compétent.

Fait à Dijon, le
en deux exemplaires originaux.

Le Maire de la ville de Dijon

François REBSAMEN

Fait à Paris le

Le Contrôleur général économique et financier

Jean-Pierre GUILLON

Fait à Paris le

Le Directeur de l'Ecole du Louvre

Philippe DUREY

LE XIX^{ème} ET LE XX^{ème} SIECLES EN EUROPE

5^{ème} volet d'un cycle d'histoire générale de l'art en Europe.

12 séances d'histoire générale de l'art d'1 h 30, les vendredis de 18 h à 19 h 30,
UFR Sciences humaines, 2 Bd Gabriel.

- Vendredi 11 janvier 2008 **Le Néoclassicisme en France et en Europe (I) : du héros antique au héros moderne,**
par Wilfried Zeisler,
chargé de cours, Ecole du Louvre
- Vendredi 18 janvier 2008 **Le Néoclassicisme en France et en Europe (II) : les styles « Empire »,**
par Wilfried Zeisler,
chargé de cours, Ecole du Louvre
- Vendredi 25 janvier 2008 **La création à l'époque romantique : Géricault, Delacroix, Delaroche et les autres,**
par Véronique Milande,
chargée de cours, Ecole du Louvre
- Vendredi 1er février 2008 **La recherche des styles : les arts décoratifs 1815-1889,**
par Wilfried Zeisler,
chargé de cours, Ecole du Louvre
- Vendredi 8 février 2008 **Le Réalisme : autour de Courbet,**
par Véronique Milande,
chargée de cours, Ecole du Louvre
- Vendredi 14 mars 2008 **Nouvelle peinture et Impressionnisme,**
par Emmanuel Stiller,
chargé de cours, Ecole du Louvre
- Vendredi 21 mars 2008 **De Seurat à Bonnard,**
par Emmanuel Stiller,
chargé de cours, Ecole du Louvre
- Vendredi 28 mars 2008 **Les avant-gardes (I) : les remises en cause de 1900 à 1914,**
par Dominique Dupuis-Labbé,
conservateur en chef du patrimoine, département des Collections, Direction des Musées de France
- Vendredi 4 avril 2008 **Les avant-gardes (II) : l'expansion de l'Avant Garde après 1914,**
par Dominique Dupuis-Labbé,
conservateur en chef du patrimoine, département des Collections, Direction des Musées de France
- Vendredi 16 mai 2008 **Les incertitudes de l'Entre-deux-guerres,**
par Dominique Dupuis-Labbé,
conservateur en chef du patrimoine, département des Collections, Direction des Musées de France
- Vendredi 23 mai 2008 **Les arts décoratifs en Europe, de l'Art Nouveau aux Années 30,**
par Catherine Gougeon,
chargée d'études documentaires, département des Objets d'art, musée du Louvre
- Vendredi 30 mai 2008 **De l'après-guerre à nos jours : l'art et la quête du réel,**
par Isaline Bouchet,
doctorante en esthétique et sciences de l'art, chargée de cours, Ecole du Louvre